

Arrêté portant ouverture des registres d'inscription à la session 2024 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et de la mention complémentaire (MC) des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-21 et D. 337-148,

ARRÊTÉ


Article 1er. - Les registres d'inscription aux CAP et MC session 2024 sont ouverts **du 18 octobre au 18 novembre 2023**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 25 novembre 2023 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 11 octobre 2023

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours


Frédéric MULLER